



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 285 - 14 août 2015

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SPÉCIAL ABOLITION DE LA PROSTITUTION

Sur la décision d'Amnesty International

SOMMAIRE

- 1 - Le mouvement mondial vote l'adoption d'une ligne de conduite relative à la protection des travailleurs et des travailleuses du sexe - Communiqué Amnesty International Page 2
 - 2 - Ligne de conduite relative à l'obligation des États de respecter et protéger les droits humains des travailleurs - Le Conseil international d'Amnesty International- Page 3
 - 3 - Le Conseil International d'Amnesty International prend une décision sur la prostitution - Communiqué Amnesty international France - Page 4
 - 4 - Cher.e.s délégué.e.s d'Amnesty International à Dublin, N'abandonnez pas les femmes les plus vulnérables, N'offrez pas une impunité complète aux proxénètes et acheteurs de sexe ! - Texte collectif - Page 5
 - 5 - Amnesty International a choisi la violence envers les femmes ! - mouvement du Nid - Page 5
 - 6 - Amnesty veut la dépénalisation de la prostitution : j'ai honte. Mon ONG a changé - Moïra Sauvage - Amnesty International France - Page 6
 - 7 - Amnesty International vote une résolution en faveur de la dépénalisation de la prostitution : quels sont ses arguments sur cette prise de position choquante ? - Dre Muriel SALMONA - Présidente de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie - Page 7
 - 8 - Contre le choix pro-prostitution d'Amnesty international - Texte collectif - Page 13
 - 9 - Dépénalisation de la prostitution et du proxénétisme : une "régression considérable" - Nicole Ameline - Députée - Page 15
 - 10 - Amnesty vote en faveur de la décriminalisation de la prostitution et du proxénétisme - libération avec AFP - Page 15
 - 11 - Prostitution: Amnesty International protège aussi les proxénètes, malaise - L'express.fr) - P16
 - 12 - Amnesty International propose de décriminaliser la prostitution, y compris les proxénètes - Francetv info avec AFP - Oarus 17
 - 13 - Amnesty International propose de décriminaliser la prostitution - lemonde.fr - Page 18
 - 14 - Prostitution : Amnesty International relance le débat de la dépénalisation - Pierre Jova - La Vie - Page 18
 - 15 - Dans la « jungle » de Calais, l'ombre de la prostitution - Le Monde - Page 19
-

1 - Le mouvement mondial vote l'adoption d'une ligne de conduite relative à la protection des travailleurs et des travailleuses du sexe - Communiqué Amnesty International

Le forum mondial de prise de décision d'Amnesty International, le Conseil international (CI), a émis, aujourd'hui à Dublin, un vote crucial en faveur de la protection des travailleurs et des travailleuses du sexe. Des délégués du monde entier ont adopté une résolution autorisant le Bureau exécutif international à élaborer et à adopter une ligne de conduite sur cette question.

« Les travailleurs et travailleuses du sexe constituent l'un des groupes de personnes les plus marginalisés au monde et sont, dans la plupart des cas, constamment confrontés au risque de subir des discriminations, des violences et des atteintes à leurs droits fondamentaux. Notre mouvement mondial a ouvert la voie à l'adoption d'une ligne de conduite relative à la protection des droits humains des travailleurs et des travailleuses du sexe, laquelle aidera Amnesty International à structurer son travail à venir sur cette question importante », a déclaré Salil Shetty, secrétaire général d'Amnesty International.

La résolution recommande à Amnesty International d'élaborer une ligne de conduite en faveur de la dépenalisation totale de tous les aspects du travail du sexe lorsqu'il est consenti. Par cette ligne de conduite, il sera également demandé aux États de veiller à ce que les travailleurs et travailleuses du sexe jouissent d'une protection juridique pleine et entière contre l'exploitation, la traite et la violence, identique à la protection dont jouissent les autres personnes.

« Nous reconnaissons que cette importante question de droits humains est extrêmement complexe, et c'est pourquoi nous l'avons abordée sous l'angle des normes internationales relatives aux droits humains. Nous avons aussi consulté notre mouvement mondial pour recueillir différents points de vue à travers le monde », a dit Salil Shetty. Les travaux de recherche et de consultation menés ces deux dernières années pour élaborer cette ligne de conduite ont permis de conclure que ceci constituait le meilleur moyen de défendre les droits fondamentaux des travailleurs et des travailleuses du sexe et de réduire le risque que ces personnes ne subissent des mauvais traitements et des atteintes à ces droits.

Au nombre des atteintes aux droits humains auxquelles les travailleurs et les travailleuses du sexe peuvent être exposés figurent les violences physiques et sexuelles, les arrestations et détentions arbitraires, l'extorsion, le harcèlement, la traite, le dépistage forcé du VIH et les interventions médicales forcées. Ces personnes peuvent également être exclues des services de santé et d'aide au logement et d'autres systèmes de protection sociale ou juridique.

Cette ligne de conduite s'appuie sur de nombreux éléments provenant de sources variées, notamment des organismes des Nations unies comme l'Organisation mondiale de la santé, ONUSIDA, ONU Femmes et le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à la santé. Nous avons également mené des recherches dans quatre pays.

Ont notamment été consultés : des groupes de travailleurs et travailleuses du sexe, des groupes représentant des victimes de la prostitution, des organisations abolitionnistes, des représentants d'organisations féministes et des droits des femmes en général, des militants LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués), des organismes de lutte contre la traite et des personnes militant sur les questions du VIH/sida.

Amnesty International considère que la traite des êtres humains est une pratique odieuse, quelles qu'en soient les formes, y compris l'exploitation sexuelle, et qu'elle devrait être considérée par le droit international comme une infraction pénale. Cette position est rendue explicite dans cette nouvelle ligne de conduite et dans l'ensemble du travail d'Amnesty International.

« C'est un jour historique pour Amnesty International. Il n'a pas été facile d'arriver à cette décision et il a fallu du temps. C'est pourquoi nous remercions nos membres du monde entier, ainsi que les très nombreux groupes que nous avons consultés, de leur importante contribution à ce

débat. Ils nous ont aidés à parvenir à une décision importante qui structurera l'évolution de notre travail dans ce domaine des droits humains », a déclaré Salil Shetty.

2 - Ligne de conduite relative à l'obligation des États de respecter et protéger les droits humains des travailleurs - Le Conseil international d'Amnesty International

Demande au BEI d'adopter une ligne de conduite dont l'objet est d'obtenir une protection maximale des droits humains des travailleurs et travailleuses du sexe, par un certain nombre de mesures, ont la dépénalisation du travail du sexe, en tenant compte des éléments suivants:

1. La prévention des violations des droits humains des travailleurs et travailleuses du sexe et l'obtention de réparations en sont le socle, notamment la nécessité pour les États de ne pas se contenter de réviser et d'abroger les lois qui rendent ces personnes vulnérables aux atteintes aux droits humains, mais en plus de s'abstenir d'adopter de telles lois ;
2. Amnesty International est déterminée à faire évoluer l'égalité entre les genres et les droits des femmes ;
3. L'obligation des États de protéger toute personne relevant de leur compétence juridique contre les politiques, lois ou pratiques discriminatoires, car les discriminations de statut ou de fait constituent souvent en soi des facteurs importants conduisant au travail du sexe, de même qu'elles accroissent la vulnérabilité aux atteintes aux droits humains des personnes pratiquant le travail du sexe et réduisent leurs possibilités de cesser volontairement ce travail ;
4. Le principe de réduction des dommages ;
5. Les États ont l'obligation d'empêcher la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de lutter contre cette activité et de protéger les droits humains des victimes ;
6. Les États ont l'obligation de veiller à ce que les travailleurs et travailleuses du sexe soient à l'abri de l'exploitation et puissent recourir au droit pénal pour sanctionner l'exploitation ;
7. Tout acte entraînant l'exploitation sexuelle d'un enfant doit être érigé en infraction pénale. Il faut donc reconnaître que tout enfant impliqué dans le commerce du sexe est une victime de l'exploitation sexuelle, autorisée à recevoir un soutien, obtenir des réparations et accéder à des voies de recours, conformément au droit international relatif aux droits humains, et que les États doivent prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher l'exploitation sexuelle et la maltraitance des enfants ;
8. Les faits établissent que les travailleurs et travailleuses du sexe se lancent souvent dans le secteur des services sexuels en raison de leur marginalisation et de choix limités ; par conséquent, Amnesty International exhortera les États à prendre les mesures nécessaires afin que toute personne puisse exercer ses droits économiques, sociaux et culturels de manière à ce qu'aucune d'elle ne soit contrainte à faire ce travail contre sa volonté ou en dépende pour assurer sa subsistance, et veiller à ce que toute personne puisse cesser ce travail si elle le veut et quand elle le veut ;
9. Veiller à ce que l'objet de cette ligne de conduite soit de maximaliser la protection de tout l'éventail des droits humains - et pas uniquement l'égalité entre les genres, les droits des femmes et la non-discrimination - liés au travail du sexe, en particulier la sécurité de la personne, les droits de l'enfant, l'accès à la justice, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones et le droit à des moyens de subsistance.
10. Reconnaître et respecter la capacité des travailleurs et travailleuses du sexe de s'organiser à partir de leur vécu et de définir eux-mêmes les solutions les plus aptes à garantir leur bien-être et leur sécurité, tout en respectant les principes des droits humains pertinents au niveau international, notamment concernant la participation aux décisions, comme le principe du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones.
11. Les résultats de diverses recherches, dont celles d'Amnesty International, portant sur le vécu

des travailleurs et travailleuses du sexe et sur l'impact des lois et de la réglementation pénales régissant le travail du sexe.

12. La ligne de conduite sera parfaitement cohérente avec les positions d'Amnesty International relatives au consentement à exercer des activités sexuelles, notamment ses positions concernant l'abus de pouvoir ou les personnes exerçant une autorité.

13. Amnesty International ne se prononce pas sur la question : le travail du sexe doit-il être formellement reconnu comme un travail par la législation ? Les États peuvent imposer des restrictions légitimes à la vente de services sexuels, dans la mesure où ces restrictions respectent le droit international relatif aux droits humains, ce qui implique en particulier que ces restrictions aient un but légitime, qu'elles soient prévues par la loi, qu'elles soient nécessaires et proportionnelles au but légitime recherché et qu'elles ne soient pas discriminatoires.

La ligne de conduite devra pouvoir être appliquée de manière souple et adaptée sous tous les régimes juridiques, et reconnaître que les entités d'Amnesty International peuvent entreprendre un travail sur les différents aspects de cette ligne de conduite et adopter une approche progressive de ce travail (dans le respect de ses limites) compte tenu des politiques et du contexte législatif dans lequel elles agissent.

Le BEI veillera à ce que, suite à la production du rapport de recherche final et avant l'adoption du projet final de la ligne de conduite, les sections et structures aient la possibilité d'examiner et de commenter ce projet.

3 - Le Conseil International d'Amnesty International prend une décision sur la prostitution - Communiqué Amnesty international France

Le Conseil International d'Amnesty International (AI) réuni à Dublin vient de prendre une décision afin d'élaborer une politique en faveur de la dépénalisation de la prostitution, après 2 années de recherche, de consultations auprès de nombreux acteurs, et de débats au sein du mouvement. Faire respecter les droits humains des personnes en situation de prostitution est une nécessité et une urgence pour notre mouvement, ces personnes étant particulièrement vulnérables et discriminées partout dans le monde. La question centrale : comment les défendre au mieux. Cette décision concerne les personnes de plus de 18 ans en situation de prostitution par choix librement consenti sans coercition, et elle est complémentaire des politiques déjà adoptées par Amnesty International concernant la traite des êtres humains, la violence contre les femmes et l'exploitation sexuelle des enfants.

Amnesty International met l'accent, parmi d'autres mesures, sur la dépénalisation de l'ensemble des acteurs de la prostitution et a adopté les termes de «travail du sexe» et «travailleurs du sexe». Un choix sur lequel Amnesty International France (AIF) avait exprimé de fortes réserves. Après avoir consulté ses membres, et rencontré de nombreuses associations et personnalités travaillant sur ces questions, l'Assemblée Générale d'Amnesty International France avait adopté en 2014 une décision en défaveur de la proposition.

Certes, la section française partage pleinement la conviction qu'il est nécessaire de décriminaliser les personnes en situation de prostitution, mais conserve de nombreuses interrogations sur l'efficacité et l'impact potentiel d'autres dimensions de la politique adoptée aujourd'hui, notamment la notion de « libre choix », et la pertinence de dépénaliser l'ensemble des acteurs du secteur.

Après 5 jours de Conseil international marqués par d'intenses débats, lors du vote final c'est pourtant la position qui a été adoptée par une large majorité des délégués, et c'est sur cette base qu'une politique sera finalisée par le Bureau International.

Compte tenu des débats internes au sein d'AIF et du fait qu'Amnesty International laisse à chaque section le choix de ne pas travailler activement sur la question, Amnesty International France ne prendra pas part dans les débats sur la prostitution en France.

4 - Cher.e.s délégué.e.s d'Amnesty International à Dublin, N'abandonnez pas les femmes les plus vulnérables, N'offrez pas une impunité complète aux proxénètes et acheteurs de sexe ! - Texte collectif

En votant «oui» à la politique dite de «décriminalisation du travail du sexe», Amnesty international se couperait des mouvements de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des associations de survivantes de la prostitution, de femmes migrantes, de femmes autochtones, des minorités et des associations de lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains.

Le Conseil international d'Amnesty est invité à voter une politique sur le "travail du sexe". Cette politique recommanderait aux Etats de supprimer toute forme de répression contre le proxénétisme et l'achat d'un acte sexuel. Nos associations sont les premières à militer pour la dépénalisation des personnes prostituées, mais elles rejettent fermement toute tentative de dépénalisation de l'exploitation.

Nous, survivantes de la prostitution, mouvements locaux et internationaux de protection des droits des femmes, associations de terrain venant en aide aux personnes prostituées, réseaux de femmes migrantes et de femmes autochtones, vous prions de rejeter cette politique qui reviendrait à :

- Promouvoir l'impunité de ceux, proxénètes et acheteurs de sexe, qui exploitent financièrement et sexuellement les femmes ;
- Faire augmenter la traite des êtres humains comme c'est le cas dans les pays qui ont « décriminalisé le travail du sexe (Allemagne et Pays-Bas) ;
- Légitimer cette tradition patriarcale, raciste et classiste qu'est la mise à disposition du corps des femmes au profit des hommes ;
- Porter gravement atteinte aux efforts de lutte contre toutes les formes de violence sexuelle, et notamment le viol, le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé ;
- Isoler Amnesty international de toutes les associations de lutte contre les violences sexuelles et sexistes à l'échelle locale et internationale ;

Ces dernières semaines, de très nombreuses lettres et pétitions exprimant une vive inquiétude quant à la proposition d'Amnesty International de décriminaliser l'exploitation sexuelle ont rassemblé plus de 10 000 signatures, issues d'organisations internationales, d'anciens chefs D'Etat, de militant.e.s des droits des femmes et droits humains et d'individus préoccupés. Les organisations ci-dessous signataires de cette lettre prient Amnesty international de rejeter cette proposition de politique.

Survivors of prostitution abuse : Cherrie Jimenez, SPACE international, USA - Rachel Moran, SPACE international, Ireland - Vednita Carter, SPACE international, USA - Bridget Perrier, SPACE international, Canada - Fiona Broadfoot, SPACE international, UK - Tanja Rahm, SPACE international, Denmark - Rosen Hicher, SPACE international, France - Autumn Burris, SPACE international, USA - Jeannette Westbrook, SPACE international, USA - Laurence Noëlle, SPACE international, France - Marie Merklinger, SPACE international, Germany - Marian Hatcher, SPACE international, USA

Women's rights and gender equality movements : Coalition Against Trafficking in Women (CATW) - Equality Now - European Women's Lobby (2000 NGO members in Europe) - Osez le Féminisme! - UK Feminista - FEMEN - Resistenza Femminista, Italy - Collectif National pour les Droits des Femmes (France), Marche Mondiale des Femmes

Migrant women and indigenous groups : Immigrant Council of Ireland (ICI) - Indigenous Women Against Sex Industry - Association des Femmes Autochtones du Canada - Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants (GAMS)

Anti-Trafficking organisations : Coalition for the Abolition of Prostitution (CAP international) - Demand Abolition (USA) - Abolition 2012 (60 NGOs in France), Apne Aap (India), KAFA (Lebanon), Prostitution Research & Education (USA), Embrace Dignity (South Africa), Minnesota Indian Women's Sexual Assault Coalition (USA), Chicago Alliance Against Sexual Exploitation (USA), Eaves (UK), Women's Support Project (UK), Mouvement du Nid (France), Amicale du Nid (France), Solwodi (Germany), Fondation Scelles (France), Sexual Violence Centre Cork (Ireland), Ruhama (Ireland)

Human rights and social justice groups : Martin Luther King Jr. Center, The Carter Center , Covenant House

5 - Amnesty International a choisi la violence envers les femmes ! - mouvement du Nid

En effet, cette organisation qui dit lutter pour le respect des droits humains et qui a mis du temps

à inclure dans ses objectifs les droits des femmes, montre aujourd'hui qu'elle lutte en fait pour les droits des hommes contre les femmes.

Malgré l'opposition de certain-es délégué-es, dont la présidente et le directeur d'Amnesty International France, Amnesty International vient d'émettre un texte confus qui désigne la prostitution comme travail. Le terme de travailleurs ou travailleuses du sexe (sex worker) est constamment utilisé dans leur déclaration ce qui montre qu'Amnesty International n'a pas vraiment mené une réflexion sur la prostitution. De plus, cette déclaration indique que les Etats peuvent imposer des restrictions de vente de services sexuels, une position incompréhensible qui entraînerait le maintien du délit de racolage par exemple, et qui ne dit rien de l'action des prostitueurs clients et proxénètes. Les personnes prostituées ne sont donc pas considérées comme des victimes qui ont des droits. Dans cet affichage d'apparent respect des droits humains des «travailleurs du sexe», Amnesty International refuse de tirer les conclusions du fait que la prostitution n'est pas une liberté, n'est pas un choix et que la traite à des fins d'exploitation sexuelle est la conséquence directe de l'existence de la prostitution. Amnesty International condamne la traite mais refuse de voir qu'elle est l'organisation violente d'un marché qui a une demande forte, celle des clients, des hommes qui s'octroient le droit d'acheter l'usage du corps des femmes. Les personnes prostituées, soumises à la traite ou non, vulnérables pour des raisons psychologiques, de violences de toutes sortes connues dans l'enfance et l'adolescence, d'addictions et de pauvreté, subissent d'abord la violence de l'imposition d'actes sexuels non désirés, la violence des prostitueurs. C'est cette violence qu'il faut faire cesser le plus vite possible au lieu d'envoyer un message confus et destructeur aux personnes prostituées « vous faites un métier, continuez ! » et aux clients « allez-y vous pouvez consommer des prostituées «libres», comme s'ils étaient concernés par l'histoire des personnes qu'ils violent !

Il est difficile de croire qu'une organisation de l'envergure d'Amnesty International puisse détruire de cette façon l'idée de liberté et donc son exercice. Aujourd'hui il est devenu incompatible de soutenir l'action de Amnesty International et de lutter contre le système prostitutionnel. Il est devenu incompatible de soutenir Amnesty International et de lutter pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

6 - Amnesty veut la dépénalisation de la prostitution : j'ai honte. Mon ONG a changé - Moïra Sauvage - Amnesty International France

Amnesty préfère garder le nez dans le guidon. Je ne souhaite pas, bien sûr, que soient pénalisées les personnes qui se prostituent, comme c'est malheureusement le cas presque partout dans le monde. Mais je pense que c'est le phénomène lui-même de la prostitution qui doit être considéré comme une violence. Dont les femmes sont en très grande majorité les victimes. Et qu'il serait nécessaire de prendre de la hauteur pour le combattre en tant que système lié à la domination masculine, où le client, un homme, estime qu'il suffit de payer pour utiliser le corps de quelqu'un d'autre (femme, homme, enfant) pour son plaisir sexuel personnel. Sans se soucier le moins du monde de l'être humain qu'il a en face de lui.

En prétendant ne défendre que les droits des personnes prostituées, Amnesty a gardé le nez sur le guidon et n'a pas voulu dénoncer cette violence dans sa globalité. Il y a 150 ans, l'esclavage, qui avait lui aussi " toujours existé", a été aboli. Pourquoi alors reculer face à la prostitution ?

J'ai cru que le mouvement avait pris le parti des femmes : Depuis plus de trente ans, j'ai défendu des prisonniers d'opinion, lutté contre la peine de mort et la torture, défendu les droits des homosexuels et dénoncé les violations des droits humains partout sur la planète. Lorsqu'Amnesty a décidé de dénoncer et combattre les violences faites aux femmes (campagne internationale entre 2004 et 2010), j'ai sincèrement cru que notre mouvement avait pris le parti des femmes, cette moitié de l'humanité victime de tant d'inégalités. Comme beaucoup d'autres, j'ai animé des débats,

parlé dans les lycées, écrit des articles, envoyé des courriers aux gouvernements, signé des pétitions, distribué des rapports, donné des interviews aux médias, etc. Convaincue que le poids de notre association allait changer les choses, permettre un monde meilleur.

Je me trompais, c'est Amnesty qui a changé : une fois la campagne achevée, les droits des femmes sont tombés aux oubliettes. Et la discrimination qui subsiste partout sur la planète du fait même d'être née femme - stéréotypes sexistes, inégalités en droit, violences domestiques, viols, mutilations génitales, crimes d'honneur - n'a plus été prise en compte en tant que telle. J'ai pu le constater chaque jour tandis que notre travail militant (sur les femmes) se raréfiait peu à peu sans que nous comprenions bien pourquoi. Je n'arrive pas à comprendre ce qui a motivé la décision d'Amnesty et ne veut croire à l'influence de je ne sais quel lobby pro-sexe sur les instances du mouvement...

Mais permettre aujourd'hui aux proxénètes de continuer leur travail en toute impunité, - puisque Amnesty veut considérer la prostitution comme un travail comme un autre - n'aidera en aucune façon, j'en suis certaine, les personnes prostituées. Cela avalisera seulement ce qu'on ose encore nommer "le plus vieux métier du monde" avec son cortège sordide de violence, de mépris et de douleur.

7 - Amnesty International vote une résolution en faveur de la dépénalisation de la prostitution : quels sont ses arguments sur cette prise de position choquante ? - Dre Muriel SALMONA - Présidente de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie

Ce 11 août 2015 à Dublin, dans le cadre de la mise en place de grandes orientations stratégiques, les 500 délégués du conseil international d'Amnesty International ont voté une résolution prônant la décriminalisation du système prostitueur (personnes prostituées, clients et proxénètes) pour protéger celles et ceux qu'Amnesty appelle « les travailleuses ou les travailleurs du sexe », tout en excluant de cette décriminalisation les systèmes coercitifs, la prostitution des enfants et la traite des êtres humains.

Cette résolution élaborée après près de deux ans de consultations et d'après oppositions au sein même d'Amnesty, et venant de nombreuses organisations et d'associations qu'elles soient abolitionnistes, féministes et/ou de lutte contre les violences, de politiques, de personnalités, de professionnels du soin et de survivantes de la prostitution, etc. De nombreuses pétitions et lettres ouvertes ont circulé et ont récolté un grand nombre de signatures, telles que celles de la CEDAW, de Prostitutionresearch de Melissa Farley, qui a lancé un appel avec 153 signatures de chercheuses, de chercheurs et d'universitaires (dont la mienne) de 19 pays, etc..

Amnesty prône la libéralisation et la légalisation de la prostitution... et en fait la promotion...

Quel paradoxe pour une ONG qui lutte pour les droits des personnes et contre la torture, de militer pour que les femmes les plus vulnérables soient exposées à des violences sexuelles qui font partie avec la torture des violences les plus traumatisantes !

Au nom de la défense des personnes prostituées contre la discrimination et les violences d'Etat (harcèlements et brutalités policières) Amnesty prône la légalisation de la prostitution et du système prostitueur, et livre sans état d'âme les personnes les plus vulnérables qui soient (femmes traumatisées depuis l'enfance, abandonnées par tous, en très grande précarité, racisées) aux mains des marchands du sexe et de leurs clients. Amnesty, comme nous allons le voir, ne se contente pas de passer sous silence la violence de ce qu'est la prostitution en elle-même et de l'atteinte aux droits, à la dignité et à l'intégrité physique et psychique des personnes (violence des passes répétées, réification des personnes, mises en scène d'humiliation et de soumission), elle est dans le déni de la violence des clients et des proxénètes et du marché du sexe, des risques quotidiens d'être torturées, séquestrées, tuées, et de disparition. À tel point, que dans sa résolution, elle nie l'impact psychotraumatique de la prostitution sur les personnes prostituées, elle nie les violences sexuelles

que les personnes prostituées ont subi avant l'entrée dans la prostitution dans l'enfance qui en font les cibles privilégiées des proxénètes. Amnesty en un mot, fait la promotion du système proxénète, pour en faire une activité marchande comme une autre, un travail comme un autre, avec les mêmes arguments mystificateurs des pro-prostitution !

Alors que la position prônant la légalisation de la prostitution est remise de plus en plus en cause, et que la prostitution est de plus en plus reconnue comme une violence faite aux femmes tant au niveau international qu'europpéen... Alors que des pays emboîtent le pas de la Suède pour pénaliser le client et ainsi décourager la demande, que de plus en plus de personnalités en Allemagne et aux Pays-Bas (pays ayant légalisé la prostitution depuis plus de 10 ans) remettent en cause cette légalisation (Manifeste des psychotraumatologues lancé par Ingeborg Kraus, lettre à Angela Merkel) en reconnaissant l'augmentation très importante du nombre de personnes prostituées, de la traite et du crime organisé, et la gravité des psychotraumatismes chez les personnes prostituées, et en constatant que la raison arguée de départ pour mettre en place cette légalisation, qui était de garantir une meilleure protection et plus de droits aux personnes prostituées en leur permettant de régulariser leur activité, a échoué. Le nombre de personnes prostituées étrangères en très grande vulnérabilité dans ces pays ne fait qu'augmenter, le marché du sexe est florissant et exponentiel avec des demandes de «services sexuels» de plus en plus fortes et extrêmes et la mise en place d'un marché du sexe avec des promotions....

AI devient complice d'hommes voulant conserver le privilège exorbitant d'accès aux corps de femmes réduites à une marchandise selon leur envie, qu'ils nomment par abus de langage : sexualité, travail du sexe, prostitution librement consentie, dans une confusion intentionnellement entretenue entre sexualité et prédation. La liberté serait pour ces hommes, une valeur supérieure, liberté de faire ce que bon leur semble dans le cadre de "leur vie sexuelle", liberté des femmes de vendre leur corps le temps d'une passe. Et contraindre cette liberté serait alors une oppression ou un retour à des valeurs réactionnaires. Avec ce raisonnement, ils se permettent de taxer toutes les personnes qui s'élèvent pour dénoncer ces violences, de moralisatrices, discriminantes et stigmatisantes envers les personnes prostituées. Or la liberté de chacun est soumise à des limites, elle s'arrête là où commence la liberté et les droits d'autrui. Le droit, y compris le droit international des droits humains, prévoit des restrictions de droits et surtout de libertés. Il en est ainsi de la Convention européenne des Droits humains. La liberté n'a de sens que dans un monde juste où l'égalité de droits de chacun est respectée. La liberté suppose le respect de la loi et elle doit être la liberté de tous, des forts aussi bien que de ceux qui sont en position de vulnérabilité : liberté, loi et égalité sont indissociablement liées. Si tel n'est pas le cas on aboutit comme le fait remarquer Karl Marx « à la liberté du renard libre dans le poulailler libre... ». Et nous pouvons reprendre la phrase célèbre de Lacordaire « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. ».

Le consentement d'une personne à se prostituer est encadré par les droits de la personne. Ce n'est pas parce qu'une personne accepte de renoncer à ses droits au bénéfice d'une autre personne que cette dernière peut être dédouanée, elle reste entièrement responsable du respect de la dignité et de l'intégrité physique et psychique d'autrui. Pour pousser l'exemple, ce n'est pas parce qu'une personne accepte d'être torturée, mutilée, mise en esclavage, tuée, découpée en morceaux, privée de ses yeux, que quiconque peut en profiter pour la mutiler, l'esclavagiser, la tuer, la découper en morceaux, la priver de ses yeux, fut-ce pour prétendument la sortir d'une situation de grande précarité. Ces actes n'en restent pas moins des crimes punis par la loi, et le fait de rétribuer financièrement la personne pour ce faire n'y change rien, au contraire, le corps est inaliénable et ne peut s'acheter.

Le choc est de taille ! : Comment et pourquoi une organisation de défense des droits humains peut-elle prôner une totale libéralisation d'un système de domination extrêmement lucratif, sexiste et

raciste, qui exploite sexuellement et porte atteinte à la dignité et à l'intégrité physique et sexuelle des personnes les plus vulnérables et les plus discriminées dans le monde pour que des hommes puissent payer pour avoir accès à leurs corps, à leur intimité, et les utiliser comme objets sexuels pour en jouir, s'amuser, les dominer, les soumettre, les humilier, voire les torturer sexuellement.

Amnesty pourrait nous rétorquer que dans sa résolution, elle prend soin de préciser qu'il faut avant tout protéger les personnes prostituées, et dépénaliser leur activité dans les pays où celle-ci est illégale (ce qui n'est pas le cas dans les pays abolitionnistes comme la France), et criminaliser le trafic d'êtres humains en vue de la traite à des fins sexuelles, ainsi que la prostitution des enfants, ce à quoi nous adhérons bien sûr. Mais il n'y a ni aucune piste pour les combattre, et rien n'est précisé pour informer sur la réalité de la traite et de la prostitution infantile, sur l'âge d'entrée en prostitution qui pour plus de la moitié des personnes prostituées se fait avant 18 ans, et sur ce qui se passe dans les pays qui ont légalisé la prostitution. AI se garde bien de ne donner aucun chiffre sur ces réalités criminelles, ni sur le pourcentage réel de personnes prostituées qui seraient dites «libres», consentantes et exerçant sans aucune coercition, pour la protection desquelles cette proposition a été élaborée...., De plus, à aucun moment, on ne trouve une analyse du système de domination masculine, ni la prise en compte que les personnes prostituées sont très majoritairement (à 95%) des femmes, et que les clients sont quasiment que des hommes...

Pour Amnesty la prostitution devrait être un travail comme un autre... : Que propose AI : de faire de la prostitution un travail et des personnes prostituées des «travailleuses de sexe» (terme répété jusqu'à la nausée tout au long de la résolution) avec des problématiques inhérentes au droit du travail dont elles doivent bénéficier en termes de condition «équitables et satisfaisantes» de travail : «de normes et sécurité au travail». Un travail pour les plus de 18 ans... et quid de la formation, des droits au chômage versus des propositions de travail que pourraient faire les organismes administratifs gérant les chômeurs ? Le proxénétisme est présenté comme «l'organisation générale du travail du sexe». La prostitution comme un des rares travail qui offre des sources de bénéfices à des personnes discriminées dans l'emploi, comme les personnes transgenres, «un travail de convenance personnelle» qui «offre une flexibilité et un contrôle sur les heures de travail ou un taux de rémunération plus élevé que les autres options» de travail (sic !!!!) : quelle chance ce serait d'être prostituée si on arrêta de considérer que c'est une activité criminelle et de vouloir pénaliser ces pauvres proxénètes qui ne demandent qu'à protéger leurs «travailleuses» et ces pauvres clients qui leur permettent de s'enrichir... AI le concède cela peut être un moyen de survie immédiat en raison de l'extrême pauvreté et de l'exclusion sociale. Et quid des 85% à 95% personnes prostituées qui voudraient sortir de la situation prostitutionnelle.

Pour Amnesty la prostitution ne porte pas atteinte au droits des personnes, c'est le fait de la criminaliser qui est une atteinte à leurs droits et une discrimination... : Le raisonnement que développe AI, est que, si prostituées subissent des violences de la part des acteurs étatiques et «les autres», c'est par discrimination, stigmatisation, et manque de reconnaissance de leur statut de travailleuses sexuelles. C'est cette non reconnaissance qui les expose à des persécutions, il suffirait d'arrêter de stigmatiser cette «profession», de la légaliser, et d'offrir des garanties en terme de droit du travail pour que les personnes prostituées soient protégées des violences... Et que cette violence est aggravée par les lois criminelles qui les obligent à travailler cachées et donc bien plus exposées aux pires violences. La loi compromet donc les droits des personnes.

Le fait que la prostitution bafoue les droits à l'égalité, à la sécurité, et à la santé des personnes en situation prostitutionnelle est escamoté par Amnesty... : Notre expérience et notre expertise en tant que professionnels de la santé prenant en charge des personnes étant ou ayant été en situation prostitutionnelle depuis plus de 20 ans ainsi que les nombreuses études médicales internationales sur l'impact sur la santé de la prostitution montrent que la prostitution est non seulement une atteinte à la dignité des personnes et une discrimination sexiste, mais elle est une

atteinte à aux droits de vivre en sécurité (sans subir de violence) des personnes en situation prostitutionnelle, une atteinte à leurs droits à la santé et à un accès à des soins adaptés par des professionnels formé et compétents (la prostitution représente une perte de chance importante en matière de santé).

La violence inhérente à la prostitution, violence exercée par les clients, est passée sous silence par Amnesty... : Il est à noter qu'AI se garde bien de nommer les violences que subissent les personnes prostituées à part celles d'Etat (expulsions, violences policières) et qu'elle les lie à de la discrimination et à la stigmatisation. À aucun moment on ne voit les mots viols, agressions sexuelles, violences physiques, psychologiques et verbales, tentatives de meurtre, violences que les personnes prostituées subissent lors des situations prostitutionnelles si fréquemment, ni on ne pointe les principaux et de loin agresseurs, les clients suivis des proxénètes:

Pour rappel 70 % à 95 % subissent des violences physiques pendant la situation prostitutionnelle, 60 % à 75 % ont été violées pendant la situation prostitutionnelle (Melissa Farley, 2003). Même Médecins du Monde qui demande également la légalisation de la prostitution en France ne fait plus cette impasse, l'association a fait une enquête en 2012 auprès des personnes prostituées chinoises que l'association suit, celles-ci ont été 83 % à avoir subi des violences depuis leur arrivée en France : 63 % ont subi des retraits de préservatifs non consentis, 55 % ont subi des violences physiques, 38 % des viols, 25 % des séquestrations et 17 % des menaces de mort, ces violences émanaient essentiellement des clients.

Une étude prospective aux USA sur 33 ans de 1969 femmes (John J. Potterat, 2003) a montré que pendant la situation prostitutionnelle les personnes prostituées ont un taux de mortalité bien plus important que la population générale (femmes de même âge, mêmes origines) 459/100 000 contre 5,9/100 000 (x78) avec une moyenne d'âge de décès à 34 ans. Les causes de mortalité sont l'homicide, la prise de drogues, les accidents, l'alcool, la situation prostitutionnelle est l'activité la plus à risque de mort par homicides (clients, proxénètes) avec 204/100 000, le métier le plus dangereux aux USA étant à 29 homicides /100 000 pour les hommes et 4 homicides/100 000 pour les femmes).

La violence des clients est remplacée par une intentionnalité qui serait bonne pour la victime puisque les personnes en situations prostitutionnelles s'enrichissent grâce à eux et tout cela n'est pas si grave puisque c'est leur choix. Or cette violence est telle, et traumatisante à tel point, que seule des personnes ayant déjà subi des violences surtout sexuelles et dans l'enfance, et présentant un état de dissociation traumatique peuvent «supporter» parce qu'elles sont anesthésiées physiquement et émotionnellement et «formatées» à «supporter» le pire sans avoir le droit de se plaindre, ni de se défendre depuis leur enfance.

Les traumatismes psychiques que présentent les personnes prostituées sont un stéréotype pour Amnesty !... : Que dit AI à propos de toutes les études scientifiques internationales en psychotraumatologie qui ont montré le fort pourcentage de personnes prostituées présentant des états de stress post-traumatiques et de dissociation péri-traumatique : il n'en cite aucune, ne donne aucun résultat et en toute indécence déclare que c'est «un stéréotype fréquent» ! Que c'est «nuisible et démoralisant pour les travailleurs du sexe» que cela augmente la discrimination qu'ils subissent !

Et voilà, en substance, le discours d'Amnesty International, tel que l'ont peut le résumer à la lumière du texte de la résolution : ne croyez pas toutes ces personnes prétendument bien attentionnées, féministes, qui veulent votre bien malgré vous et qui vous empêche d'exercer librement la profession que vous avez choisie, ce n'est pas vrai que ce «travail» portera préjudice à votre santé psychique, ce qui vous porte préjudice c'est qu'on vous empêche de l'exercer dans de bonne conditions en pénalisant clients et vos proxénètes et en le stigmatisant. Ce sont ces personnes qui disent vouloir vous protéger qui vous exposent aux pires violences...

Nous sommes plongés dans le monde totalitaire que décrit Orwell dans 1984 : «L'exploitation et la domination c'est la liberté ; les exploités ce sont vos protecteurs ; les abolitionnistes sont des criminelles ; la loi c'est le crime ; le viol tarifé c'est un travail ; être traumatisée et dissociée c'est un gage de bonne santé ; etc., etc.»

Or pour les personnes prostituées les traumatismes sont majeurs : Pourtant 68 % des personnes prostituées présentent des troubles psychotraumatiques (état de stress post traumatique) dans une étude de Melissa Farley en 2003 sur 854 personnes prostituées dans 9 pays, dans une autre étude plus de 70 % des personnes prostituées présentaient des symptômes de dissociation traumatique.

Ces traumatismes sont dus aux violences répétées que subissent les personnes prostituées (et les troubles psychotraumatiques sont des réponses normales liées à la mise en place de mécanismes neuro-biologiques de sauvegarde face au stress extrême et aux atteintes cardiologiques et neurologiques provoquées par les violences). Ces violences sont omniprésentes : violence de la situation prostitutionnelle elle-même, violences pendant la situation prostitutionnelle auxquelles sont exposées les personnes prostituées, violences précédant l'entrée en situation prostitutionnelle.

Les violences sexuelles, de toutes les violences, sont celles qui entraînent les conséquences les plus graves sur la santé. Elles sont équivalentes aux tortures, et elles entraînent les troubles psychotraumatiques les plus lourds et les plus chroniques si aucun soin n'est dispensé. C'est la mise en scène d'un véritable meurtre psychique, avec des conséquences traumatiques psychologiques, neurobiologiques et psychiatriques importantes comme j l'ai décrit dans mon ouvrage : *Le livre noir des violences sexuelles*, paru chez Dunod en 2013 .

Ces conséquences psychotraumatiques sont utilisées par le système prostitueur pour exercer un esclavage et une soumission des personnes en situation prostitutionnelle. La violence est utilisée par les clients «prostituteurs» pour alimenter un sentiment de toute puissance grâce à l'anesthésie émotionnelle procurée, en aucun cas il ne s'agit de désir sexuel, c'est une érotisation de la violence pour obtenir comme nous allons le voir un shoot qui est un ersatz d'orgasme (le cerveau face à la violence libère pour se protéger des neuro-transmetteurs morphine et kétamine-like qui vont produire brutalement une anesthésie émotionnelle). Cette anesthésie émotionnelle leur sera très utile pour exercer toutes sortes d'autres violences de manière bien plus efficace. Tout est entremêlé dans un cycle de violences bien huilé.

Le fil rouge qui permet de comprendre tous ces phénomènes, c'est la mémoire traumatique des violences, mémoire qui fait revivre les violences à l'identique (flash-backs, réminiscences, cauchemars) et qui, en l'absence de soin, subsiste pendant des années, voire toute une vie. Cette mémoire traumatique est le symptôme central des troubles psychotraumatiques qui s'installent après toutes les violences répétées que subissent les personnes prostituées. Ces troubles psychotraumatiques sont des réponses normales liées à la mise en place de mécanismes neuro-biologiques de sauvegarde pour faire face aux violences, et au stress extrême qu'elles induisent, stress extrême pouvant être responsable d'atteintes cardiologiques et neurologiques.

La prostitution, répétons-le est traumatisante pour les personnes en situations prostitutionnelles, elle entraîne de lourdes conséquences sur leur santé physique, psychique et sexuelles, les obligeant faute de soins appropriés à devoir composer avec une mémoire traumatique qui leur fait revivre toutes les situations les plus traumatisantes et à recourir à des mécanismes de défense et des stratégies de survie anesthésiants coûteux entraînant des processus de dissociation et de décorporalisation : dissociation psychique entre la personnalité prostituée et la personnalité "privée" de la personne prostituée, dissociation physique avec des troubles de la sensibilité corporelle et sensorielle: hypoesthésie, anesthésie, seuil de tolérance à la douleur élevé.

La mémoire traumatique et la dissociation traumatique qui s'installent chez les victimes sont des

mécanismes de sauvegarde neurobiologique exceptionnels. Ces mécanismes font non seulement disjoncter le circuit émotionnel mais également celui de la mémoire en isolant la structure à l'origine de la réponse émotionnelle et sensorielle, l'amygdale cérébrale. Celle-ci est à la fois isolée du cortex ce qui entraîne une déconnection de la victime avec ses perceptions sensorielles et algiques, et ses émotions, et de l'hippocampe, structure cérébrale dont la fonction est d'être un système d'exploitation très sophistiqué permettant l'intégration de la mémoire émotionnelle et sensorielle indifférenciée en mémoire autobiographique et le repérage temporo-spatial.

Une victime dissociée face à des violences extrêmes va donc se retrouver comme détachée, anesthésiée émotionnellement, avec un sentiment de vide, d'irréalité et de dépersonnalisation, comme si elle était étrangère aux événements, elle pourra même sourire de façon automatique et discordante, voire même rire, déconnectée de son corps qui lui semble un corps étranger, un corps mort, insensible (Trinquart, 2002).

L'absence de réaction, d'émotions et de douleurs ressenties est pratique pour tous les acteurs du système prostitutionnels, elle va permettre aux clients d'exercer les pires humiliations et violences sexuelles sans entrave émotionnelle, la personne prostituée pourra rester docile et souriante... Cette dissociation est très dangereuse pour les personnes prostituées, elle leur fait supporter l'intolérable, et elle aggrave l'absence totale d'empathie des clients.

Les violences sexuelles subies dans l'enfance, l'âge précoce d'entrée dans la prostitution, la consommation d'alcool et de drogue : des mythes pour Amnesty... : Et quand aux violences sexuelles et aux maltraitements physiques et négligences subies dans l'enfance par les personnes prostituées, les études sur l'âge précoce d'entrée dans la prostitution, et la proportion de personnes prostituées qui s'alcoolisent ou se droguent rapportées par de nombreuses études scientifiques internationales, AI les balaye d'un revers de la main, et affirme qu'elles ne concernent pas la grande majorité des personnes prostituées, en ne citant aucun chiffre, et pour le prouver se réfère à quelques études sociologiques sans en donner le contenu.

Quid alors des études qui démontrent que 65 % à 95 % des personnes prostituées ont subi des violences sexuelles dans l'enfance :

- en 1978, aux États Unis à San Francisco, une étude montre que 80 % des personnes prostituées enquêtées ont été victimes de violences sexuelles : 37 % d'incestes, 33 % de violences sexuelles, 60 % de viols ;
- en 1981, aux États Unis une étude sur 200 des personnes prostituées montre que 60 % avaient été maltraitées sexuellement à un âge moyen de 10 ans ;
- en 1986, aux États Unis une étude montre que 60 à 65 % des personnes prostituées étudiées ont subi des violences sexuelles dans l'enfance ;
- en 2003, une étude de Mélissa Farley (dans 9 pays et 854 personnes prostituées) : 63 % avec en moyenne 4 auteurs pour chaque enfant), la majorité des situations prostitutionnelles débutent avant 18 ans (moyenne 13-14 ans) ;
- en 2008, une étude australienne montre que 75 % des personnes prostituées ont subi des violences sexuelles avant 16 ans ;
- en mars 2010 le CFCV collectif féministe contre le viol montre dans une étude faite sur les 187 appels de personnes prostituées reçus à la permanence viols femmes-informations de 1998 à fin 2007 que 100% ont été agressées sexuellement avant d'avoir été exposées à la prostitution. 402 agresseurs ont été dénombrés soit une moyenne de 2,15 agresseurs par victime.

Ces chiffres impressionnants montrent que l'entrée en situation prostitutionnelle est une conséquence fréquente de violences subies dans l'enfance, et plus particulièrement de violences sexuelles, ces violences presque jamais reconnues (avec des victimes qui sont abandonnées à leur sort sans protection, ni prise en charge, aux prises avec une loi du silence) sont à l'origine d'atteinte à leur dignité (le ou les agresseurs leur signifiant que leur corps ne leur appartient pas,

qu'ils ont le pouvoir de les nier, et de les réduire à des objets sexuels que l'on peut torturer pour son plaisir), de fugues et de départ précoces pour fuir le milieu familial maltraitant (situations à risque et de précarité qui les mettront en danger) et d'importants troubles psychotraumatiques avec une mémoire traumatique des violences qui va les coloniser ensuite transformant leur vie en enfer en leur faisant revivre les terreurs et les souffrances des agressions sexuelles, les mises en scène pornographiques de/des agresseur-s, leurs propos orduriers et dégradants, ainsi que l'état d'excitation et de jouissance perverse des agresseurs.

Et cette mémoire traumatique fera qu'au moindre lien rappelant les violences ou lors de stress importants, leur champ psychique sera envahi par des scènes de violences sexuelles, par les phrases "assassines" prononcées par les agresseurs : "tu n'es qu'une salope, qu'une putain", "tu n'es bonne qu'à ça", "tu aimes ça", par les comportements méprisants et humiliants des agresseurs, etc. Cette colonisation par les violences et les agresseurs les rend vulnérables et peut leur faire croire qu'elles ne valent rien, qu'elles n'ont aucun droit et qu'elles "ne méritent que ça", qu'elles sont "coupables et doivent être punies", qu'elles peuvent "aimer" être dégradées sexuellement, et "en jouir", ce qui est faux bien sûr et créé de toute pièce par les agresseurs et par la mémoire traumatique des agressions (les scénarios, l'excitation, la jouissance qui les colonisent ne sont pas les leurs, mais ceux des agresseurs). Ces mises en scène des agresseurs, le plus souvent depuis leur petite enfance organisent leur honte, leur culpabilité et leur soumission aux volontés des agresseurs. Les réminiscences de violences sexuelles peuvent être prises pour des "fantasmes" de viols. Les réminiscences de propos les traitant de "putain" et celles de violences sexuelles commises par plusieurs agresseurs peuvent être prises pour des "fantasmes" de prostitution. Ce ne sont pas des productions de leur imagination, mais des intrusions provenant des violences qui contaminent leur sexualité, et qui anéantissent leur estime de soi en les remplissant de doute sur elles-mêmes.

Les proxénètes et les clients prostitueurs bénéficient des violences sexuelles et de toutes les maltraitances que subissent les enfants par l'intermédiaire des conséquences psycho-traumatiques à court, moyen et long termes, particulièrement la dissociation traumatique, qui augmente, comme nous l'avons vu, le seuil de tolérance aux situations dangereuses et à la douleur, et qui permet aux clients d'exercer des violences en toute tranquillité sans avoir à en supporter l'impact émotionnel et physique chez leurs victimes, qui peuvent continuer à sourire lors des pires situations, elles n'en sont pas moins traumatisées mais par c'est masqué la dissociation et l'anesthésie..

Avec cette résolution, le monde que nous propose Amnesty International est un monde injuste où les hommes pourront tranquillement continuer à dominer et à consommer des femmes vulnérables pour leur plaisir. Amnesty trahit le droit des femmes et des personnes les plus vulnérables et choisit son camp : celui de la marchandisation du sexe, des clients prostitueurs et des proxénètes ! Amnesty considère qu'un corps peut s'acheter : Les proxénètes du monde entier peuvent se frotter les mains : Amnesty donne aujourd'hui un sauf-conduit à tous ceux qui considèrent qu'un corps peut se vendre, qu'un corps peut s'acheter.

Qu'on me permette de leur poser la question : souhaiteraient-ils ce "travail" pour leur enfant ? Ce n'est pas ce mouvement-là auquel je veux continuer de donner mon temps, mon énergie et mes convictions. Même si je crois encore dans les valeurs et le travail effectué par Amnesty en plus de 50 ans et qu'ils me semblent encore nécessaires, en ce qui concerne les femmes - et je ne serai certainement pas la seule - j'irai, le cœur déçu, militer ailleurs.

8 - Contre le choix pro-prostitution d'Amnesty international - Texte collectif

L'ONG doit se prononcer pour la «dépénalisation du travail du sexe». Légaliser la prostitution et dépénaliser le proxénétisme, c'est renforcer la traite et l'esclavagisme sexuel. A l'initiative des Femen, plusieurs organisations dénoncent cette position.

Il ne peut y avoir d'amnistie : Cette politique pro-prostitution signifie non seulement le maintien de

l'impunité des acheteurs pour un être humain achetant un autre être humain, même pour quelques heures. Il ne peut y avoir d'amnistie pour les clients de la prostitution, même si la personne prostituée l'est par «choix». Comme de nombreuses sections nationales d'Amnesty International, nous nous opposons donc au projet de politique libérale proxénète défendu par leur siège.

Le conseil international d'Amnesty International qui se tient du 7 au 11 août 2015 à Dublin va proposer à ses sections nationales du monde entier de se prononcer sur un texte en faveur de la «dépénalisation du travail du sexe», du sexe, mais aussi la dépénalisation des proxénètes. Légaliser la prostitution et dépénaliser le proxénétisme, c'est renforcer la traite et l'esclavagisme sexuel.

La légalisation ou la décriminalisation de la prostitution est un outil de légitimation pour l'industrie du sexe. Si les juristes d'Amnesty International proposent de dépénaliser les personnes prostituées, ce que nous saluons, ils militent dans le même temps pour des politiques de dépénalisation du proxénétisme «non coercitif» et de légitimation des consommateurs, telles que mises en œuvre dès 2000, en Allemagne et aux Pays-Bas, avec les résultats que l'on connaît désormais : la police néerlandaise dit publiquement depuis 2010 que la législation n'a profité qu'aux proxénètes, tandis que les personnes prostituées sont toujours recrutées parmi les groupes les plus discriminés et sont toujours contraintes à la prostitution. En Allemagne, le constat établi n'est pas plus réjouissant. En mai 2013, Der Spiegel consacrait un dossier entier à «L'Allemagne-bordel», sous-titré «Comment l'Etat a promu la traite des femmes». Depuis, Europol a rappelé au Parlement européen que la traite des êtres humains augmentait particulièrement dans les Etats ayant légalisé la prostitution et dépénalisé le proxénétisme. Cette analyse est confirmée par la recherche «Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking?» que trois économistes européens ont menée sur 150 pays.

Non à la politique ultralibérale et patriarcale promue par les juristes d'Amnesty International. Le système prostitutionnel représente un aspect de la domination masculine dans sa forme pure. Le client achète une marchandise, la prostituée, qui devient son instrument de plaisir. Dans ce rapport de domination, l'homme détient tous les pouvoirs : le sexe et l'argent.

En militant pour la non-pénalisation des acheteurs de sexe, le siège d'Amnesty plaide pour le maintien d'une longue tradition patriarcale de mise à disposition du corps des femmes au profit des hommes et de leurs prétendus «besoins sexuels irrépessibles». Pour justifier cette politique, Amnesty prend soin de redéfinir le sujet en qualifiant la prostitution de «travail du sexe» et la définissant comme un «accord contractuel par lequel des services sexuels sont négociés entre adultes consentants». Mais il s'agit en réalité d'entériner une politique en faveur de l'esclavage sexuel, la traite, les camps de dressage, les tortures, les actes de barbarie, les mauvais traitements, les assassinats, les viols... qui sont le «lot» du système prostitutionnel.

Amnesty International, ONG de défense des droits humains, trahirait sa vocation en faisant le choix d'apporter son soutien aux esclavagistes modernes de l'industrie du sexe.

L'idée de l'abolition de la prostitution est apparue au XIX^e siècle avec la lutte pour l'abolition de l'esclavage. Des humanistes comme Victor Hugo, Jean Jaurès, Victor Schoelcher ont développé l'idée de combattre la prostitution en tant que forme d'esclavage. Pourquoi Amnesty International, ONG de défense des droits humains, ne se positionnerait pas contre cet esclavage comme le font les sections nationales d'Amnesty France et Suède qui souhaitent défendre les personnes prostituées, et qui s'opposent à l'impunité des proxénètes et des acheteurs de sexe.

Nous continuerons de notre côté à plaider pour la dépénalisation des personnes prostituées et la mise en place d'alternatives réelles à la prostitution, ainsi que pour la condamnation du proxénétisme et de l'achat d'un acte sexuel. Car nous militons pour une sexualité égalitaire et libérée de toutes les violences, discriminations et injonctions, qu'elles soient morales, physiques, psychologiques ou économiques. La prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde mais la plus ancienne forme d'oppression !

Ce texte est à l'initiative du mouvement Femen, du mouvement du Nid, de la Coalition for the Abolition of Prostitution

(CAP International), de l'Alliance des femmes pour la démocratie (AFD-MLF) et soutenu par Zéro Macho, les Effronté-e-s, Encore féministes!, Osez le féminisme, Femmes solidaires, Kadidia Sangaré (avocate, présidente de la commission nationale des droits de l'homme du Mali), Conseil national du droit des femmes (Brésil), Lidia Falcon (avocate, présidente du Parti féministe, Espagne), Fadila Mehal (fondatrice et présidente d'honneur des Marianne de la diversité), Philippine Leroy Beaulieu (actrice), Chantal Chawaf (écrivaine), Laurence Zordan (philosophe, écrivaine), Gérard Biard (journaliste), Julien Seri (réalisateur), Taslima Nasreen (écrivaine et féministe), Rosen Hicher, ancienne prostituée.

9 - Dépénalisation de la prostitution et du proxénétisme : une "régression considérable" - Nicole Ameline - Députée

L'ONG Amnesty International, qui lutte au quotidien contre la violation des droits humains, a voté mardi 11 août lors de son conseil international à Dublin, une motion visant à dépénaliser la prostitution et le proxénétisme. Nicole Ameline, députée du Calvados (Les Républicains) condamne « sans réserve » et « avec détermination » ce choix.

L'élue locale, qui est aussi présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), est consternée. « Je trouve que c'est une régression considérable », indique-t-elle au lendemain du vote de la motion. « C'est un mauvais coup qui est porté à la cause des femmes », poursuit-elle, qui conduirait selon elle à « banaliser l'horreur ».

En juin dernier, l'Assemblée nationale avait voté pour la pénalisation des clients de prostituées, sanctionnant ainsi le délit d'achat d'acte sexuel d'une amende de 15.000€. La décision d'Amnesty International tendrait elle à une banalisation de ce qu'elle semble considérer comme un « commerce ».

« C'est une décision totalement perverse. Cela veut dire en clair qu'aujourd'hui, dans n'importe quelle famille française, une jeune fille de 16 ans qui décide d'être prostituée peut le faire presque impunément. Et à l'insu éventuellement même de ses parents », argue Nicole Ameline.

Amnesty International se défend d'« élaborer une politique en faveur de la dépénalisation de la prostitution, après deux années de recherche, de consultations auprès de nombreux acteurs, et de débats au sein du mouvement ». Pour autant, l'ONG n'a pas souhaité préciser combien des 400 délégués réunis à Dublin ont voté en faveur de la motion.

10 - Amnesty vote en faveur de la décriminalisation de la prostitution et du proxénétisme - libération avec AFP

L'organisation non gouvernementale Amnesty International a voté mardi en faveur de la défense de la dépénalisation de la prostitution, clients et proxénètes compris, malgré la controverse soulevée par cette initiative.

Le projet de résolution, qui appelle à la mise en place d'«un cadre légal dans lequel tous les éléments du travail du sexe seraient dépénalisés», a été adopté lors du Conseil international de l'ONG, qui a réuni à Dublin quelque 400 délégués, a annoncé Amnesty mardi en fin d'après-midi.

L'ONG n'a pas voulu préciser le nombre de délégués qui ont voté pour la motion, alors que certains, par exemple dans la section française, avaient émis des réserves.

«C'est un jour historique pour Amnesty International. Ce ne fut pas une décision facile à prendre et nous remercions tous nos membres du monde entier, ainsi que tous les groupes que nous avons consultés, pour leur contribution à ce débat», a réagi dans un communiqué Salil Shetty, secrétaire général de l'organisation de défense des droits de l'homme. Estimant que «la criminalisation du travail du sexe entre adultes consentants peut entraîner une augmentation des violations des droits des travailleurs du sexe», l'ONG va désormais faire campagne pour la suppression de la répression contre les prostitué(e)s mais aussi contre les clients et les proxénètes.

C'est sur ce dernier point que porte la controverse. Ainsi, si l'ONG Equality Now, qui défend les droits des femmes, est d'accord pour que cesse la répression contre les travailleurs du sexe, elle est fermement opposée à ce que ce soit le cas pour les clients, les proxénètes et les gérants de maisons closes. «Légaliser ceux qui exploitent les personnes prostituées n'est pas la bonne façon de procéder», estime Esohe Aghatise, d'Equality Now car «la demande commerciale pour le sexe

alimente le trafic» d'êtres humains.

«*Soutien aux esclavagistes modernes* » : Mardi matin, un collectif d'associations avait publié une lettre pour appeler les délégués d'Amnesty à se prononcer contre cette motion, rappelant que des pétitions pour s'y opposer avaient rassemblé 10 000 signatures en Europe et aux États-Unis.

«En votant "oui" (...), Amnesty International se couperait des mouvements de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des associations de survivantes de la prostitution, de femmes migrantes, de femmes autochtones, des minorités et des associations de lutte contre l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains», mettaient en garde SPACE, CAP International ou encore la Fondation Scelles. «Il n'y a aucune logique dans l'idée que pour protéger ceux qui sont exploités, il faut protéger les exploiters. Cela n'a aucun sens», a asséné la directrice de la Coalition contre le trafic des femmes (CATW), Taina Bien-Aimé. «Amnesty International, ONG de défense des droits humains, trahirait sa vocation en faisant le choix d'apporter son soutien aux esclavagistes modernes de l'industrie du sexe» écrivait dans une tribune pour Libération à l'initiative du mouvement Femen, du mouvement du Nid, de la Coalition for the Abolition of Prostitution (CAP International), de l'Alliance des femmes pour la démocratie (AFD-MLF).

Amnesty reconnaît que le sujet est «extrêmement complexe» mais estime que les travailleurs du sexe, «l'un des groupes les plus marginalisés au monde», bénéficieront d'une dépénalisation. L'ONG souligne par ailleurs que cette résolution ne remet pas en cause son engagement contre le travail forcé et le trafic d'êtres humains. Les opposants à cette initiative mettent eux en avant des études qui soulignent que dans les pays où la prostitution est légale, on observe une hausse du trafic d'êtres humains qui dépasse les effets sur l'amélioration des conditions de tr

Dans la vidéo ci-dessus publiée hier par l'ONG, Gauri van Gulik, directrice adjointe du programme Europe d'Amnesty International, tente de répondre aux critiques formulées par la presse et les autres structures activistes.

L'éclatement de la législation en Europe en matière de prostitution montre que le sujet est tout sauf consensuel. Il y a deux mois, la France a rejoint la minorité de pays européens qui sanctionnent les clients de prostitué(e)s, dont la Suède et la Norvège. Dans la majorité des autres pays d'Europe, qui punissent tous le proxénétisme par contrainte, la prostitution est soit réglementée (par exemple en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas ou en Belgique), soit tolérée.

11 - Prostitution: Amnesty International protège aussi les proxénètes, malaise - Lexpress.fr

Pour protéger les prostituées, Amnesty International se dit favorable à une décriminalisation de la prostitution, proxénètes et clients compris. Une prise de position largement incomprise.

C'est un sujet complexe. Au terme d'un débat qui a duré deux ans, Amnesty International a pris parti pour une décriminalisation de tous les acteurs de la prostitution, même les proxénètes et les clients. "Parce que les travailleurs du sexe sont un des groupes les plus marginalisés du monde", l'ONG qui avait réuni tous ses délégués à Dublin veut "développer une politique favorable à la décriminalisation de tous les aspects du travail sexuel lorsqu'il est consenti". Ce qui exclut, en principe, toutes les situations de trafic et d'exploitation.

Des "travailleurs du sexe" libres et responsables

Pour contester cette décision, plusieurs pétitions circulaient, dont une lettre signée par des actrices comme Meryl Streep ou Kate Winslet. Les associations de défense des prostituées préfèrent soutenir l'option d'une décriminalisation des prostituées elles-mêmes, pour mieux lutter contre le système qui les emploie. "Il n'y a aucune logique dans l'idée que pour protéger ceux qui sont exploités, il faut protéger les exploiters. Cela n'a aucun sens", a déclaré la directrice de la Coalition contre le trafic des femmes (CATW), Taina Bien-Aimé. Pour Muriel Salmona, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, Amnesty "est dans le déni de la violence des clients et des proxénètes et du marché du sexe".

Ce sont deux conceptions qui s'affrontent, explique l'historienne Gabrielle Houbre aux *Inrockuptibles*. L'abolitionnisme, en vigueur en France depuis la fermeture des maisons closes en 1946, contre le réglementarisme, qui considère que chacun peut faire ce qu'il veut de son corps. Dans le texte d'Amnesty, "les travailleurs du sexe" sont des adultes libres et responsables. Amnesty International devait trouver une position commune à tous les pays, ceux où la prostitution est légale et ceux où elle est simplement tolérée, comme en France.

Amnesty France mal à l'aise

"Nous ne disons pas qu'il faut dépénaliser les proxénètes", explique à France Inter la présidente d'Amnesty International France Geneviève Garrigos. "Mais dans certains Etats celui qui loue un appartement peut être considéré comme proxénète. Ces femmes, ces hommes, ont le droit de louer un appartement. La prostitution, dans notre texte, est entendue comme un libre choix". Franchement mal à l'aise, Geneviève Garrigos explique qu'elle attend de savoir quelle politique Amnesty va finalement définir. Sur son site, Amnesty International France botte en touche: "Amnesty International France ne prendra pas part dans les débats sur la prostitution en France." Tout tient à cette notion de libre choix, si difficile à définir. Pour les abolitionnistes, personne ne se prostitue par libre choix. Légaliser la prostitution peut créer un appel d'air, relançant le trafic et les pressions sur les personnes les plus vulnérables. Le nombre de prostituées en Allemagne a augmenté depuis sa légalisation, et leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées. Amnesty n'a pas fini de débattre de sa décision.

12 - Amnesty International propose de décriminaliser la prostitution, y compris les proxénètes - Francetv info avec AFP

Amnesty International prend position sur l'épineuse question du statut des travailleurs et travailleuses du sexe. L'ONG a voté mardi 12 août en faveur de la défense de la dépénalisation de la prostitution, clients et proxénètes compris, suscitant la controverse. Admettant que le sujet est "extrêmement complexe", l'ONG a souligné que cette résolution ne remet pas en cause son engagement contre le travail forcé et le trafic d'êtres humains.

Pour un cadre légal pour les travailleurs du sexe

Le projet de résolution, qui appelle à la mise en place d'"un cadre légal dans lequel tous les éléments du travail du sexe seraient dépénalisés", a été adopté lors du conseil international de l'ONG, qui a réuni à Dublin quelque 400 délégués, a annoncé Amnesty International en fin d'après-midi. Estimant que "la criminalisation du travail du sexe entre adultes consentants peut entraîner une augmentation des violations des droits des travailleurs du sexe", l'ONG va désormais faire campagne pour la suppression de la répression contre les prostitué(e)s mais aussi contre les clients et les proxénètes.

Clients et proxénètes au cœur de la polémique : C'est sur ce dernier point que porte la controverse. Ainsi, si l'ONG Equality Now, qui défend les droits des femmes, est d'accord pour que cesse la répression contre les travailleurs du sexe, elle est fermement opposée à ce que ce soit le cas pour les clients, les proxénètes et les gérants de maisons closes.

"Légaliser ceux qui exploitent les personnes prostituées n'est pas la bonne façon de procéder", estime Esohe Aghatise, d'Equality Now. L'ONG met notamment en avant des études qui soulignent que dans les pays où la prostitution est légale, on observe une hausse du trafic d'êtres humains qui dépasse les effets sur l'amélioration des conditions de travail des prostitué(e)s.

Mardi matin, un collectif d'associations avait publié une lettre pour appeler les délégués d'Amnesty à se prononcer contre cette motion. "Il n'y a aucune logique dans l'idée que pour protéger ceux qui sont exploités, il faut protéger les exploiters. Cela n'a aucun sens", a pour sa part asséné la directrice de la Coalition contre le trafic des femmes (CATW), Taina Bien-Aimé.

13 - Amnesty International propose de décriminaliser la prostitution - lemonde.fr

Les débats sont vifs à Dublin, où se tenait du 7 au 11 août le conseil international d'Amnesty International. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour de cette réunion qui réunit tous les deux ans les 70 sections nationales de l'ONG de défense des droits de l'homme. Mais c'est la question de la prostitution qui aura surtout occupé les échanges.

Le secrétariat international d'Amnesty a en effet soumis au vote une « proposition de politique », arrêtée au terme de deux années de réflexion et de consultations. Le texte préconise aux États de ne plus criminaliser le travail du sexe, entendu comme consenti et entre adultes. Cela concerne les prostituées, mais aussi, ce qui est loin de faire l'unanimité, les formes d'organisation auxquelles elles pourraient recourir, ainsi que leurs clients.

Les organisations féministes ont immédiatement réagi. « Légaliser la prostitution et dépénaliser le proxénétisme, c'est renforcer la traite et l'esclavagisme sexuel », dénonce une tribune publiée le 8 août dans Libération, et signée entre autres par les Femen, Osez le féminisme et l'Amicale du Nid.

« On n'est pas très à l'aise, il y a eu un important débat interne » : Déjà, le 22 juillet, quelque 400 personnes, parmi lesquelles des activistes des droits de l'homme et une poignée d'actrices hollywoodiennes - Meryl Streep, Kate Winslet, Anne Hathaway... -, dénonçaient dans une lettre ouverte à Amnesty International l'appel à la « décriminalisation des proxénètes, des patrons de maisons closes et acheteurs de sexe ».

Dans sa « proposition », Amnesty précise que sa position reste inchangée en matière de « travail forcé et de traite humaine », mais défend l'idée que la pénalisation des clients ou de l'organisation du travail du sexe empêche les personnes prostituées d'« organiser leur sécurité », « viole leurs droits humains » et alimente l'« impunité » face aux abus dont elles sont victimes. L'ONG demande donc à ce que la criminalisation se limite aux faits qui impliquent des « actes de coercition clairement définis ».

14 - Prostitution : Amnesty International relance le débat de la dépénalisation - Pierre Jova - La Vie

L'organisation s'apprête à voter une résolution en faveur d'une dépénalisation mondiale du travail sexuel. Une position radicale qui suscite une levée de boucliers, et qui relance un débat complexe - « Amnesty International a-t-elle été rachetée par les organisateurs du commerce sexuel ? » Jessica Neuwirth est amère. Cette avocate internationale, fondatrice de l'organisation féministe Equality Now, a travaillé pour les Nations unies sur les violences sexuelles en Afrique. Elle a également été au service d'Amnesty International de 1985 à 1990, mais ne se reconnaît plus dans l'organisation. L'objet de son courroux ? Une proposition de résolution, publiée le 7 juillet par le Secrétariat général d'Amnesty, basé à Londres, appelant à une dépénalisation mondiale de la prostitution, désormais assimilée aux droits individuels : « Par définition, le travail sexuel signifie que les travailleurs qui y participent sont consentants », indique le document, qui réclame pour les personnes prostituées un statut légal leur permettant l'accès au système de santé et au logement. La résolution sera soumise au vote des représentants des 70 sections d'Amnesty International, réunis à Dublin pour leur Conseil international biennuel, du 6 au 9 août prochains. Mais les délégués de l'organisation ne sont plus seuls à débattre : une lettre ouverte de 400 personnalités, publiée le 22 juillet, conjure d'Amnesty de rejeter cette proposition. Parmi elles, les actrices hollywoodiennes Meryl Streep, Lena Dunham, Kate Winslet et Anne Hathaway, connues pour leur soutien apporté à l'organisation. Les signataires s'insurgent contre une dépénalisation qui ne « permettrait pas aux femmes d'être plus en sécurité », et serait une porte ouverte au trafic en provenance des pays pauvres.

Cette bataille de principes ne fait qu'illustrer la controverse qui agite les sociétés occidentales,

entre, d'un côté, partisans d'une criminalisation du commerce sexuel, pour tendre vers une abolition de la prostitution, les « abolitionnistes », et, de l'autre, les tenants d'une reconnaissance et d'une régulation de ce commerce, « les règlementaristes ». Chaque camp estime défendre les personnes prostituées, victimes d'une violence selon les uns, travailleurs précarisés et discriminés pour les autres.

Alors qu'Amnesty International se fait fort de parler des droits de l'homme d'une seule voix, la proposition divise au sein même de l'organisation. « C'est une des problématiques les plus compliquées que nous avons à traiter », lâche Stephan Oberreit, directeur d'Amnesty France. Il rappelle également que chaque section est confrontée à des enjeux locaux, et à des contextes propres : les sections scandinaves, façonnées par la culture abolitionniste, sont vent debout contre la résolution. Amnesty France ne serait pas loin de cet avis, selon son directeur : « A la section française, nous questionnons beaucoup cette proposition », résume-t-il, laconiquement. Au Canada, la proposition de résolution renvoie à la situation des Amérindiens résidant dans des réserves, où la prostitution concerne de très nombreuses femmes.

Sans prendre explicitement position pour la réglementation, Amnesty International semble pourtant en prendre la voie en insistant sur le problème de la clandestinité de cette activité : « En se focalisant sur les personnes, l'organisation a décidé d'appeler à une dépénalisation, afin de les aider à sortir de la clandestinité, et donc de mieux les protéger », explique Stephan Oberreit.

Mais parmi les mouvements spécialisés dans la lutte contre la prostitution, on juge sévèrement cette évolution : « C'est une catastrophe pour Amnesty », affirme Geneviève Diché, présidente de l'Amicale du Nid, association d'aide à l'insertion des personnes prostituées. De son point de vue, la politique règlementariste, en oeuvre aux Pays-Bas, en Allemagne et en Suisse, a échoué à lutter contre le trafic d'êtres humains : « Amnesty International, comme les partisans de la réglementation, distingue désormais la prostitution choisie et libre, et la traite, forcée. Or, ce qu'ils refusent de voir, c'est que c'est la prostitution en tant que telle qui suscite la traite des êtres humains. La violence ne se réduit pas : la demande explose, et les trafics se développent. »

Les Amis du Bus, association communautaire parisienne qui travaille avec les personnes prostituées, défendent le principe de la résolution : « Seul un statut officiel, avec des droits et des devoirs, empêcherait la traite, et ferait barrage aux réseaux », explique-t-on à La Vie.

Face à un débat aussi vieux que le « métier » en cause, où les point de vue semblent inconciliables, Amnesty International fait donc le pari de la nuance. Au risque, selon ses détracteurs, de perdre de vue sa vocation première de défense des droits des personnes.

15 - Dans la « jungle » de Calais, l'ombre de la prostitution - Le Monde

Le malaise est palpable. « Ça ne le ferait pas, d'ouvrir la première maison close du camp », souffle une bénévole. Dans la « nouvelle jungle » de Calais, où plus de 2 000 migrants sont regroupés, le Secours catholique distribue tous les jours des « kits cabanes », avec planches et couvertures. Mais un petit carré de jungle suscite des inquiétudes. Il est en contrebas de la rocade qui mène au port et abrite principalement des Erythréens et des Ethiopiens. L'ONG redoute que le bois qu'elle distribue serve à abriter de la prostitution.

« La nuit, j'en vois sortir maquillées alors que, quand elles vont au tunnel, elles ont trois pantalons : Elle est incontestablement présente à Calais. La police aux frontières, lors du démantèlement de la dernière affaire de la filière de passeurs, lundi 10 août, soupçonne les membres de ce réseau de proxénétisme. De jeunes migrants albanais étaient contraints de se prostituer auprès d'un gérant de grande surface du Calais, avant un hypothétique passage en Grande-Bretagne. Dans la jungle, le flou demeure. « De la prostitution ? Ça doit exister mais on n'en sait rien », balaie une Erythréenne, qui dort depuis cinq mois dans une tente igloo, où s'entassent avec elle quatre femmes de 18 à 26 ans. « Comment irait-on coucher avec un homme ? s'offusque une autre. On n'a même pas de quoi

s'acheter des serviettes hygiéniques et on ne se supporte plus telles que l'on est ! » Elles reconnaissent toutefois que le campement est un « danger ». « Un jour, j'étais seule dans la tente, explique l'une d'elles. Un homme est venu me solliciter pour du sexe. » Elles ont demandé à être hébergées au centre Jules-Ferry, qui jouxte le bidonville et accueille femmes et enfants. Mais il est saturé, une cinquantaine de femmes sont actuellement sur liste d'attente.

Des passes à 3 ou 5 euros : « Elles sont de plus en plus nombreuses sur le camp et on soupçonne des abus sexuels », confie Isabelle Bruand, coordinatrice de Médecins du monde dans le Nord-Pas-de-Calais. Même auprès de celles qui sont abritées dans cet ancien centre aéré : « La nuit, j'en vois sortir maquillées alors que, quand elles vont au tunnel, elles ont trois pantalons, des sacs à dos, des bonnets... », rapporte une membre de La Vie active, l'association qui gère le centre Jules-Ferry. Elle évoque des passes à 3 ou 5 euros. Les policiers aux abords du camp ont également remarqué le va-et-vient et assurent que des camionneurs ont reconnu avoir profité de ces migrantes. « Elles font ça uniquement pour obtenir un peu d'argent liquide, de quoi s'acheter des téléphones, de quoi vivre au camp », explique Denis Hurth, délégué régional des CRS de l'UNSA-Police.

Emma, une salariée de La Vie active, craint « surtout pour les petites jeunes dans la jungle. Elles sont tellement naïves et perdues. » Une adolescente de 16 ans est déjà tombée deux fois enceinte, l'homme qui l'accompagne la battrait. « Nous avons depuis longtemps des soupçons de prostitution forcée, reconnaît Faustine Douillard, de France terre d'asile. C'est une thématique assez taboue ». Parce que les associations ne veulent pas desservir le travail de soutien aux migrants. Parce que les langues se délient peu. « Ces femmes sont difficiles d'accès, Elles sont entourées d'hommes, elles se méfient, elles parlent amharique, tigré ou tigrigna et nous ne parlons qu'anglais ou arabe ». Les bénévoles ne sont pas armés pour gérer le problème. « On n'est pas là non plus pour faire des enquêtes, prévient Isabelle Bruand. Mais on aimerait faire de la prévention ».

Les équipes de Médecins du monde, qui ont ouvert une clinique mobile, ont réalisé « trois accompagnements vers l'IVG et deux contraceptions d'urgence ces six dernières semaines », souligne Isabelle Bruand, sans pouvoir dire s'il s'agit de simples grossesses non désirées ou le résultat de rapports contraints. Or, à part les préservatifs distribués quotidiennement dans les douches de Jules-Ferry, « les actions en matière de santé sexuelle ne sont pas suffisantes, regrette Lily Boillet, permanente au Planning familial du Pas-de-Calais. La situation des migrants est spécifique. Il faut connaître la particularité du passage pour pouvoir leur expliquer comment se protéger si quelqu'un les aide. »

Sur la route migratoire, « les femmes sont bien souvent une monnaie d'échange, un moyen de payer le passage d'autres hommes », rappelle Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile. Mais la situation dans le Calaisis prend naissance ailleurs, notamment à Paris. Deux femmes auraient subi des viols en réunion à la halle Pajol en juillet. Il n'y a pas eu de plainte mais c'est remonté à la préfecture. On pense qu'il y avait là aussi de la prostitution forcée. »